PPR

Le Président Directeur Général

Organisation des Nations-Unies
Monsieur Ban Ki-moon,
Secrétaire général des Nations Unis
Global Compact Office
NEW YORK, NY 10017

Paris, le 23 novembre 2009

Objet : COP du groupe PPR

Monsieur le Secrétaire Général,

Dans le cadre des engagements pris par PPR en vue de faire de la Responsabilité Sociale et Environnementale (RSE) un élément-clé de sa stratégie, le groupe PPR s'est engagé en juin 2008 à soutenir les principes du Pacte Mondial des Nations-Unies.

J'ai personnellement souhaité cette adhésion car je suis persuadé que la pérennité d'un groupe comme PPR passe inévitablement par le respect et le soutien de principes éthiques tels que ceux défendus par le Pacte Mondial.

Au sein du Groupe PPR, la RSE est aujourd'hui une préoccupation de tous les jours qui fait partie intégrante de notre organisation. La politique de développement durable est ainsi pilotée par une direction autonome, qui m'est directement rattachée et dont le directeur est membre du Comité Exécutif du Groupe PPR.

Le groupe PPR a également défini sept enjeux-clés en matière de RSE pour la période 2008-2010 qui forme un cadre commun pour les six branches du Groupe (Conforama, Fnac, Gucci Group, Puma et Redcats Group, CFAO) et dans lequel les marques se fixent des objectifs précis. S'appuyant sur le socle de l'engagement du Groupe que sont le Code de conduite des affaires du Groupe, le mode de gouvernance de PPR et le soutien de PPR aux 10 principes du Pacte Mondial, ces sept enjeux concernent les fondamentaux des métiers des marques:

1. Développer l'employabilité à travers la gestion des compétences et la formation ;
2. Former chaque manager aux enjeux de la diversité ;
3. Intégrer des critères RSE dans le choix des fournisseurs ;
4. Mesurer et limiter les émissions de CO2 liées aux transports ;
5. Réduire l'impact environnemental des magasins et des infrastructures ;
6. Promouvoir des produits et usages responsables ;
7. Mettre en place des programmes de solidarité en lien avec l'activité des sociétés.

Un an après l'adhésion de PPR au Global Compact, je souhaite réitérer mon soutien aux valeurs défendues par le Pacte Mondial et faire part de la manière dont le Groupe PPR a promu dans sa sphère d'influence ces 10 principes depuis son adhésion en juin 2008.

Le Groupe PPR publie chaque année dans son document de référence un chapitre dédié à la politique RSE de PPR et de ses branches. Près de 80 pages présentent ainsi de manière exhaustive la stratégie et les plans d'actions associés du Groupe PPR à l'ensemble de ses parties prenantes. L'ensemble des éléments communiqués dans le document se base sur les données du reporting social et environnemental réalisé au plus près des réalités opérationnelles, ce qui permet au Groupe de suivre avec précision ses performances sociales et environnementales année après année. Soucieux de promouvoir des pratiques RSE fiables et exemplaires, PPR fait vérifier les principales données communiquées par des commissaires aux comptes, totalement indépendants. Depuis 2008, une table de concordance (page 124) met également en relief les initiatives et actions qui répondent aux principes du Pacte mondial.

Parmi les bonnes pratiques mises en place récemment en vue de promouvoir les principes du Pacte Mondial, je souhaite revenir dans le cadre de cette « Communication On Progress » sur la rediffusion récente du Code de Conduite des affaires de PPR auprès des 88 000 collaborateurs du Groupe.

Le groupe PPR dispose d'un Code de conduite des affaires depuis 2005 basé sur les principaux textes internationaux de référence - Déclaration universelle des Droits de l'Homme des Nations Unies, Convention européenne des Droits de l'Homme, « Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales », Convention des Nations-Unies sur les Droits de l'Enfant et principales conventions de l'Organisation internationale du travail ; ce Code faisant suite à une charte éthique dont le Groupe s'était doté dès 1996.

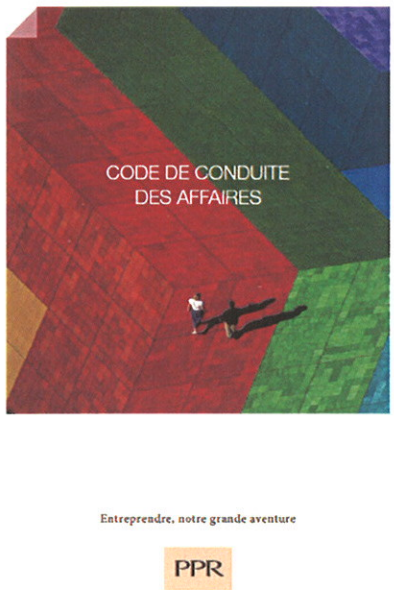

Parce que ce document est le socle de toute sa démarche de Responsabilité Sociale et Environnementale, le Groupe PPR a décidé en 2009 de rediffuser son Code de conduite des affaires afin de rappeler à tous ses collaborateurs les engagements et les principes éthiques que le Groupe défend - et notamment les 10 principes du Pacte Mondial - et de les affirmer à ceux qui ont rejoint le Groupe après 2005 (date de la dernière édition).

Pour cela, PPR a adressé au premier semestre 2009 le Code de conduite des affaires à l'ensemble de ses managers accompagné d'un courrier de leur Président en vue de leur expliquer le document et avec pour mission qu'ils l'expliquent eux-mêmes à leurs équipes. A travers ce dispositif en cascade, PPR s'est fixé comme objectif que chaque collaborateur adopte ce Code comme repère dans la réalisation de ses missions et que chacun contribue au quotidien à allier un impératif d'efficacité économique à une responsabilité sociale et environnementale forte.

Afin de favoriser la compréhension de ces principes éthiques, le Code de conduite des affaires a été traduit dans les 14 langues les plus couramment parlées dans le Groupe (français, anglais, espagnol, italien, portugais, brésilien, allemand, croate, suédois, néerlandais, chinois simplifié, chinois traditionnel, russe et japonais) et un important dispositif de communication a été mis en place par l'ensemble des branches du Groupe en vue d'accompagner cette rediffusion.

Des articles dédiés au Code de conduite ont ainsi été diffusés dans les supports de communication internes des branches, le Code a été présenté lors des différentes conventions organisées dans les marques et une vidéo « Mode d'emploi » (en 14 langues) expliquant en quelques minutes ce qu'est le Code et à quoi il sert a été diffusée. Au quotidien, les 88 000 collaborateurs peuvent désormais

retrouver le Code de conduite des affaires du Groupe sur leurs Intranets et sur le site du groupe PPR à l'adresse suivante : http://www.ppr.com/front__sectionId-689_Changelang-fr.html.

La rediffusion du Code de conduite a également été l'occasion de rappeler qu'un Comité pour l'Ethique et la Responsabilité Sociale et Environnementale (CERSE) a été mis en place au niveau du Groupe depuis 2005. Chargé du suivi et de la bonne application du Code, ce Comité est à la disposition de l'ensemble des collaborateurs du Groupe qui peuvent le solliciter sur des sujets allant d'une simple demande de clarification ou d'interprétation du Code à une éventuelle réclamation pour non-respect de l'un de ses principes. Le Comité répond de manière confidentielle à toutes les demandes qui lui sont formulées et s'appuie dans leur traitement sur l'expertise d'un spécialiste des questions d'éthique des affaires totalement indépendant.

Au-delà des efforts menés pour rediffuser le Code de conduite des affaires, le groupe PPR a développé de nombreux projets et réalisations en 2009 en vue de renforcer et accroitre sa performance sociale et environnementale. Parmi ces actions, le soutien de PPR au film *HOME* de Yann Arthus-Bertrand dont l'objectif est de sensibiliser le plus grand nombre aux enjeux du développement durable. Le film, qui a déjà été vu par plus de 150 millions de personnes à travers le monde grâce à une diffusion gratuite et a été distribué en interne aux 88 000 collaborateurs du Groupe, reste accessible gratuitement sur Internet à l'adresse suivante : www.youtube.com/homeproject.

En complément de ce courrier, je vous adresse notre Point d'étape RSE 2008 qui retrace le chemin parcouru en une année en matière de RSE et rappelle, bien sûr, celui qu'il reste à parcourir.

Réitérant mon engagement à respecter et mettre en œuvre les 10 principes du Pacte mondial, je vous prie de croire, Monsieur le Secrétaire Général, en l'assurance de ma considération distinguée.

FRANÇOIS-HENRI PINAULT
Président directeur général

Cc : Konrad Eckenschwiller – Global Compact, Paris

PJ : *Code de conduite des affaires du groupe PPR (EN)*
Document de référence 2008, chapitre RSE (EN)
Point d'étape RSE 2008